

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRETE

Le Président de Limoges Métropole

du 30 décembre 2024

Portant délégation de signature à **M. Olivier DUPONT**, Directeur au sein du Pôle Ressources et à **Mme Valérie LAURENT-ROUX**, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources à Limoges Métropole.

N° 25939

W le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 551-1 et L. 551-10.

W la délibération n°13 du 17 jan 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

CONSIDERANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDERANT que M. Olivier DUPONT assure les fonctions de Directeur des finances au sein du Pôle Ressources.

CONSIDERANT que Mme Valérie LAURENT-ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 551-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Olivier DUPONT, Directeur des finances au sein du Pôle Ressources pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'attribution des marchés publics de la Direction des finances.
- Tout bon de commande, y compris sous le siget KIMOC, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 25 000 € HT relevant de la direction des finances.
- Documents relatifs et dérogés tout dans le cadre des marchés publics de la Direction des finances.
- Attestations de service, les attestations de bonne exécution des prestations (quittés de liquidité, attestation de travail d'un prestataire relevant de la Direction des finances).
- Ecart responsabilité sans décharge dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction des finances.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction des finances n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un sous-traitant ou autre opérateur.

ARTICLE 2 En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Olivier DUPONT, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Mme Valérie LAURENT-ROUX.

ARTICLE 3 Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire.

ARTICLE 4 Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Olivier DUPONT, Directeur au sein du Pôle Ressources et à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources à Limoges Métropole.

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024



25939.pdf
(.pdf, 156,5 Ko)



TÉLÉCHARGER